



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois et le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, DUMOULIN, LEDRAPPIER, DESMARAIS, JACQUINOT, DROISSART, PIETRZAK, Mmes ARDUIN, DAUMAS, GRANDJEAN, DECONINQUE, LIMA, GRAVILLON, MASSON, BOCHAND, Mme CHAPUIS, Monsieur DUBE.

Absents : Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Monsieur CREUZE DES CHATELIERS qui avait donné pouvoir à Monsieur DENIZART, Monsieur REMY qui avait donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN, Messieurs IBRAN, DERE, Mesdames DERNI, PORTEJOIE

Secrétaire de séance : Monsieur DROISSART Olivier.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 4 avril 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2023/12	Attribution du marché relatif à l'aménagement des trottoirs et des travaux de voirie Route de Longueil-Annel à l'entreprise Eurovia pour un montant de 469 998.52 €HT
2023/13	Sollicitation d'une subvention auprès du FIPD concernant la mise en place de vidéo protection pour les espaces et bâtiments publics de la ville
2023/14	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région concernant la mise en place de vidéo protection pour les espaces et bâtiments publics de la ville dans le cadre du dispositif ENVP

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Vote du Compte de Gestion 2022

Madame DAUMAS,

Propose de voter le Compte de Gestion 2022. Ce dernier doit être, au centime prêt, conforme au Compte Administratif. Il est établi par le percepteur.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte de gestion 2022.

3 – Vote du Compte Administratif 2022

Madame DAUMAS,

Laisse la parole à Monsieur GAUDET, comptable, pour l'explication du Compte Administratif.

Fonctionnement

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 95.23 % et se décline ainsi :

chapitre	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
011 - fournitures et services	2 406 855 €	2 208 170 €	91.75%
012 - charges de personnel	4 452 668 €	4 380 498 €	98.38%
014 - atténuations de produits	230 000 €	187 725 €	81.62%
65 - charges de gestion courante	330 445 €	304 428 €	92.13%
66 - charges financières	20 000 €	13 467 €	67.33%
67 - charges exceptionnelles	16 150 €	6 207 €	38.43%
Total dépenses fonctionnement	7 456 118 €	7 100 495 €	95.23%

Le chapitre 011 s'établit à 2 208 170 €. Il comprend, notamment, les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication, le matériel de petit équipement... On enregistre une hausse de 20.4%, soit 350 000€, par rapport à 2021. L'augmentation est due au prix de l'énergie et à l'augmentation du prix des fournitures.

Le chapitre 012 présente un montant de 4 380 498 €, soit une hausse de 2.11 % par rapport à 2021 (100 000 €).

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 187 725 €. Il s'agit du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Le chapitre 65 globalise un montant de 304 428 € avec une baisse de 7.34 % par rapport à 2021 (subventions aux organismes, frais de mission...).

Le chapitre 66 s'élève à 13 467 €, en baisse de 40.33 %. Cela concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 est arrêté au montant de 6 207 € (subvention exceptionnelle au Collège, récompenses scolaires, récompenses Ecole de Musique...).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 94.78 %, soit une baisse de 2% par rapport à 2021.

chapitre	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
013 - remboursement RH	75 000 €	77 013 €	102.68%
70 - produits de service	320 101 €	354 098 €	110.62%
73 - fiscalité	4 916 774 €	4 419 160 €	89.88%
74 - dotations subventions	2 874 975 €	2 866 629 €	99.71%
75 - produits de gestion courante	135 000 €	140 191 €	103.85%
76 - produits financiers	17 €	14 €	82.35%
77 - produits exceptionnels	80 €	30 594 €	38242.81%
Total recettes fonctionnement	8 321 947 €	7 887 699 €	94.78%

Le chapitre 70 correspond aux services à la population. Il s'élève à 354 098 €, soit une hausse de 11.09 % (35 000 €) par rapport à 2021.

Le chapitre 73 reste stable avec une valeur de 4 419 160 € en 2022. Les contributions directes (taxes d'habitation, taxes foncières bâtis et non bâtis, cotisation foncière des entreprises et la contribution de la valeur ajoutée des entreprises) représentent 64 % de ce montant.

Le chapitre 74 est en baisse de 4 % par rapport à 2021. Il affiche un montant de 2 866 629 €.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse de 82 104 € entre 2021 et 2022, soit une baisse de 55.95 % entre 2017 et 2022.

2017 : 583 806 € 2018 : 525 858 € 2019 : 457 256 € 2020 : 399 992 €
 2021 : 339 280 € 2022 : 257 176 €

Le chapitre 75 enregistre les revenus des immeubles pour une somme de 140 191 €.

Le chapitre 77 a enregistré des remboursements de sinistres et la vente de terrains et d'immeubles à hauteur de 30 594 €.

Investissement

Emprunt - Matériels	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
16 - emprunt et caution	271 500 €	263 132 €	96.92%
20 - logiciels - documents d'urbanisme	6 520 €	6 516 €	99.94%
21 - matériel informatique	14 700 €	13 991 €	95.18%
21 - matériel divers	94 611 €	81 175 €	85.80%
21 - matériel de voirie	82 000 €	26 108 €	31.84%
21 - matériel de transport	39 500 €	37 861 €	95.85%
21 - terrains et immeubles	167 158 €	148 285 €	88.71%
Total emprunt et acquisitions	675 989 €	577 068 €	85.37%

Le chapitre 16 correspond au remboursement de la dette.

Le chapitre 20 correspond à l'achat du logiciel de la billetterie salle Saint Gobain

Le chapitre 21 (matériel informatique) correspond à l'achat d'ordinateurs et de vidéo projecteurs.

Le chapitre 21 (matériel divers) correspond à la création d'une aire de jeux, à l'achat d'un lave linge et sèche linge à la crèche, à la cuisine pour la nouvelle cantine, à l'achat d'instruments de musique et à l'achat de matériel pour les espaces verts.

Le chapitre 21 (matériel de voirie) comprend l'achat de débroussailleuses, échafaudage, compresseurs, bancs, chaises, carotteuse...

Le chapitre 21 (matériel de transport) correspond à l'achat de véhicules pour le service des sports et le service technique.

Le chapitre 21 (terrains et immeubles) comprend divers travaux : alarme incendie, faux plafonds salles Brassens, toiture aux ateliers... .

Travaux	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
Primaire Martelois	119 678 €	119 676 €	100.00%
Espace Angèle Fontaine	8 500 €	8 190 €	96.35%
Ecole de Musique	32 500 €	16 200 €	49.85%
Maternelle Martelois	3 146 €	2 424 €	77.05%
Atelier Municipaux	16 124 €	14 924 €	92.56%
Logement Communaux	3 888 €	3 888 €	100.00%
Complexe Pinchon	103 000 €	102 659 €	99.67%
Travaux de voirie	7 285 800 €	812 620 €	11.15%
Total travaux	7 572 636 €	1 080 581 €	14.27%

Pour la primaire Martelois, il s'agit des travaux de la cantine.

Pour l'Espace Angèle Fontaine, il s'agit de l'installation de stores.

Pour l'Ecole de Musique des travaux d'isolation acoustique ont été réalisés.

Pour la maternelle Martelois, il s'agit du remplacement de l'alarme.

Pour les ateliers municipaux, la réfection de la toiture a été effectuée.

Pour les logements communaux, le portail de la rue de Lattre a été réparé.

Pour le complexe E. Pinchon il s'agit de la mise en place de faux plafonds, salle Brassens.

Enfin, au niveau des travaux de voirie, sont englobés les travaux Austerlitz, le parking rue de Lattre, le raccordement des eaux usées et pluviales aux ateliers, le solde des travaux Jean Jaurès ...

Les recettes :

	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
10 - FCTVA	350 000 €	407 080 €	116.31%
10 - taxe d'aménagement	2 500 €	2 833 €	113.32%
1068 - excédent 2022	1 030 052 €	1 030 052 €	100.00%
13 - subventions	450 000 €	312 731 €	69.50%
16 - caution	1 500 €	3 603 €	240.20%
Total travaux	1 834 052 €	1 756 299 €	95.76%

Les subventions correspondent aux travaux de la rue Jean Jaurès (aire de jeux, espaces publics) et à la pose des faux plafonds au complexe.

Equilibre financier

Il est constaté un résultat d'exercice de 4 000 € en 2022 et un résultat de clôture de 6 666 000 € (fonds de roulement) qui permet de financer les projets en investissement de la ville et de financer le fonctionnement.

Les résultats

L'exécution budgétaire 2022 du budget de la commune de Thourotte se présente dans son ensemble ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	7 208 494.18	7 892 431.16
	Investissement	1 514 097.74	1 864 298.14
Reports année 2022	Fonctionnement		300 000.24
	Investissement		5 332 588.70
Total		8 722 591.92	15 389 318.24
Résultat de clôture du budget :		6 666 726.32 €	
Restes à réaliser de 2022	Investissement	942 129.00	137 269.00
Résultat cumulé	Fonctionnement	7 208 494.18	8 192 431.40
	Investissement	2 456 226.74	7 334 155.84
Total		9 664 720.92	15 526 587.24
Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de		5 861 866.32 €	

Monsieur DUMOULIN,

Demande comment sera affectée la CVAE l'année prochaine.

Monsieur GAUDET,

Explique que la CVAE sera toujours affectée au compte 73.

Madame DAUMAS, désignée présidente,

Rappelle les éléments du Compte Administratif 2022 du budget général :

Les dépenses s'élèvent à 8 722 591.92 € et les recettes à 15 389 318.24 €, soit un résultat de clôture excédentaire de 6 666 726.32 €.

Ce résultat de clôture excédentaire se répartit comme suit : un excédent d'investissement de 5 682 789.10 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 983 937.22 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022.

4 – Affectation des résultats

Madame DAUMAS,

Précise, qu'après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 de la collectivité, il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats 2022.

Elle se répartit comme suit :

- 5 682 789 € en excédent d'investissement
- 483 937 € mise en réserve d'investissement
- 500 000 € en excédent de fonctionnement

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

5 – Décision modificative N°1/2023

Madame DAUMAS,

Propose de valider la Décision Modificative N°1/2023, ci après énoncée :

MAIRIE DE THOUROTTE Projet de décision modificative n° 1

Dépenses		Recettes	
Investissement			
21318 P054 f 311.1 bâtiment publics	12 000 €	1068 Excédent fonct. Capitalisé	483 937 €
2111 P012 f 824 Terrains	200 000 €	001 excédent d'investissement	5 682 789 €
2188 P022 F4 14.1 Autres immo corporelles	2 000 €	1641 f 01 Emprunts	- 1 296 323 €
2138 P014 f 70.1 Autres construction	19 000 €		
21311 P013 f 020.1 Batiment	8 300 €	021 virement section fonctionnement	519 208 €
2188 P062 f 64 Autres immo corporelles	2 000 €		
21318 P023 f 414.1 Batiment pubic	2 500 €		
2315 P042 f 822 Travaux	5 143 811 €		
Total	5 389 611 €	Total	5 389 611 €
Fonctionnement			
023 Virement section Investissement	519 208 €	002 Excedent de fonctionnement	500 000 €
65888 f 212.A Autres charges	- €	75888 f 822 autres produits divers	16 859 €
6042 f 212.A Prestations	31 740 €	7411 f 010 DGF	14 000 €
61551 f 412.1 Materiel roulant	2 500 €	741121 f 01 DSR	76 000 €
61558 f 70.1 Entretien	700 €		
60632 f 314 Petit equipement	1 500 €		
61551 f 020.1 Materiel roulant	2 000 €		
615231 f 822 Réparation voirie	4 400 €		
65888 f 40.3 charges diverse	1 000 €		
65888 f 211.A charges diverse	395 €		
673 f 01 Titre annulé sur exercice precedent	5 256 €		
60621 f 413 Combustible	30 000 €		
60621 f 211.2 Combustible	8 000 €		
60621 f 212.2 Combustible	8 000 €		
6232 f 024.1 Fetes et cérémonie	8 000 €		
61558 f 413 Entretien	4 000.00 €		
6232 f 212.A Fetes et cérémonie	576.00 €		
6232 f 212.B Fetes et cérémonie	174.00 €		
60632 f 211.A Petit équipement	500.00 €		
615221 f 414.1 Entretien batiment	4 600.00 €		
615221 f 411.2 Entretien batiment	4 250.00 €		
615221 f 411.1 Entretien batiment	1 800.00 €		
Total	606 859 €	Total	606 859 €
TOTAL GENERAL	5 996 470 €	TOTAL GENERAL	5 996 470 €

En recettes d'investissement il est constaté l'annulation de l'emprunt souscrit lors du vote du budget (1 296 323€) puisque l'on peut dorénavant inscrire les résultats de l'année 2022 (483 937 € et 5 682 789€).

En dépenses d'investissement :

21318 : 12 000 € qui correspondent au surcoût pour les huisseries de l'Ecole de Musique

2111 : 200 000 € qui correspondent à la préemption de l'habitation rue Charlemagne

2138 : 19 000 € pour le logement de la poste (rénovation des chénaux)

21311 : 8 300 € pour la pose de volets à la mairie et l'école maternelle

2188 : 2 000 € pour l'achat d'une fontaine à eau à la crèche

21318 : 2 500 € pour le remplacement d'un ampli et d'une enceinte au complexe

La somme de 5 143 811 € servira aux futurs projets de la ville.

En recettes de fonctionnement :

La somme de 16 859 € correspond aux remboursements de sinistres.

En dépenses de fonctionnement :

Un changement de compte pour la primaire Onimus est à noter en ce qui concerne le voyage scolaire (compte 65888 vers 6042).

2 500€ sont nécessaires pour la réparation du tracteur au stade, 700 € pour la réparation de la chaudière rue Neuville, 1500 € pour le remplacement de lampes et de projecteurs à la salle Saint Gobain, 2 000 € pour la réparation de la Clio, 4 400 € en réparation de voirie pour la clôture sur la Promenade de la 32, 1 000€ pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de Football, 4 000 € pour la réparation de mitigeurs à la piscine, 174 € et 500 € pour le projet « cinéma de Noël » pour les écoles, 4 600 €, 4 250 € et 1 800 € pour le nettoyage des vitres et dépoussiérage des bardages sur les différents sites.

Madame DAUMAS

Explique qu'il y aura d'autres décisions modificatives, notamment en raison du prix de l'énergie (les collectivités ne bénéficient pas de bouclier tarifaire) et en raison du prix des matériaux.

Précise, de ce fait, que des projets peuvent être retardés ou annulés.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative N°1.

6 – Transformation d'emploi suite à avancement de grade

Monsieur le Maire,

Propose de transformer l'emploi suivant :

Emploi à créer	Emploi d'origine à supprimer
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Adjoint technique (35/35 ^{ème})

7 – Modification du règlement intérieur de la Médiathèque

Madame DAUMAS,

Précise qu'il convient d'ajouter un chapitre « INFORMATIONS CONCERNANT LA GESTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES » et donc de modifier le règlement intérieur de la Médiathèque.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur.

8 – Modification des tarifs de la saison culturelle

Madame DAUMAS,

Propose de modifier les tarifs de la saison culturelle, comme suit, à compter de la rentrée de septembre :

- Tarif plein 12€/8€/5€
- Tarif réduit 8€/4€ (-26 ans/demandeurs d'emploi/adhérents médiathèque dispositif offre duo pass culture)
- Tarif unique 4€
- Tarif "groupe" 3€ (personne morale, entité institutionnelle, associations)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la saison culturelle.

Monsieur DUMOULIN,

Demande si le Pass culture apporte réellement quelque chose.

Madame DAUMAS

Explique que c'est incitatif pour les jeunes. L'objectif est que les jeunes profitent de ce dispositif. Le Pass culture est une sorte de « carte cadeau » qui se déduit lors d'achats, de sorties.

9 – Modification des tarifs du Dispositif « Collège au Cinéma »

Madame DAUMAS,

Explique que la ville participe aux dispositifs collège au cinéma, maternelle au cinéma, école au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma.

Précise que l'ACAP a revalorisé le tarif pour le dispositif collège au cinéma.

Propose de modifier le tarif du dispositif collège au cinéma à 2.80 €, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Précise que les tarifs des dispositifs maternelle au cinéma, école au cinéma et lycéens et apprentis au cinéma restent inchangés, soit 2.50 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du dispositif collège au cinéma.

10 – Modification des tarifs des règlements intérieurs du service Développement Social

Madame ARDUIN,

Propose de modifier et d'actualiser les règlements intérieurs du service, à savoir :

- le règlement intérieur de la restauration scolaire,
- le règlement intérieur du périscolaire,
- Le règlement de fonctionnement du Multi accueil

Précise que les modifications sont mineures.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les règlements intérieurs.

11 - Cession de parcelles communales par expropriation dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe : réactualisation

Monsieur le Maire,

Rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 13 décembre 2022, a accepté la proposition indemnitaire de 34 045.47 € pour les parcelles communales concernées (AN109, AN112 et ZC77) par les travaux du Canal Seine Nord Europe.

Précise que le montant indemnitaire a été réévalué conformément aux nouveaux barèmes. Il est désormais porté à 38 572.88 €, soit une augmentation de 4 527.41 € en faveur de la ville.

Demande aux élus de se prononcer sur cette nouvelle proposition d'indemnisation.

Souhaite évoquer que rien n'est fait pour le passage du gibier et trouve cela anormal car les animaux se noient par dizaines.

Ne sait plus vers qui se tourner. Peut être faut-il refaire une conférence de presse car les services de l'Etat restent muets ?

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le montant actualisé de 38 572.88 €.

L'ordre du jour est levé.

Sénatoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élus devront voter pour les délégués qui désigneront les sénateurs le 24 septembre. Un Conseil Municipal aura lieu le 9 juin pour élire les représentants, à savoir 15 titulaires et 5 suppléants (avec parité).

Vente de la maison route de Longueil-Annel

La ville a trouvé un acquéreur au prix de 120 000€ (F5 sur 2 000 m² en zone PPRI).

La séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire

Olivier DROISSART



Le Maire,

Patrice CARVALHO

